

la lettre des SAGE

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

S.A.G.E. ORNE AMONT - S.A.G.E. ORNE MOYENNE - S.A.G.E. ORNE AVAL - SEULLES

Retrouvez toute l'actualité des SAGE
de l'Orne et de la Seulles



DANS CE NUMÉRO :

RENOUVELLEMENT DES CLE DES SAGE

p. 14 ▶ 3 nouveaux arrêtés de CLE pour aborder
l'année 2015

ESPÈCES INVASIVES

p. 2 ▶ Entretien avec France MERCIER
Coordinatrice du programme régional de lutte
contre les espèces invasives de Basse Normandie

ZONES HUMIDES

p. 3 ▶ Avancement des inventaires
▶ Animation et communication



PAPI

p. 4 ▶ La mise en œuvre du PAPI sur le territoire
▶ La matérialisation des repères d'inondation

ACTUALITÉS DES TERRITOIRES

SAGE ORNE AMONT

p. 5

- ▶ Consultation des assemblées et enquête publique
- ▶ Des chevaux au service des rivières
- ▶ Berce du Caucase, Attention !
- ▶ Journée autour des techniques bios et de l'agro-écologie
- ▶ Atelier d'identification des zones humides



SAGE ORNE MOYENNE

p. 8

- ▶ Pontécoulant : la vidange a été réalisée !
- ▶ Mondiaux de Kayak Polo 2014 en Suisse Normande



SAGE ORNE AVAL - SEULLES

p. 10

- ▶ Entretien avec Olivier ZUCCHET (Syndicat mixte « Calvados Littoral »)
- ▶ Les actions du SAGE en 2014
- ▶ Projet de restauration et mise en valeur des vallées de l'Orne et de l'Odon
- ▶ Un contrat global pour l'eau et les milieux aquatiques



Espèces Invasives

ENTRETIEN AVEC FRANCE MERCIER COORDINATRICE DU PROGRAMME RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES DE BASSE NORMANDIE

1/ Pouvez-vous rappeler le rôle du CEN en général et sur les espèces invasives en particulier et vos missions au CEN ?

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie (CEN-BN) est une association agréée protection de l'environnement qui œuvre pour la préservation du patrimoine naturel bas-normand. Depuis 20 ans, il met ses connaissances et son expérience en matière de gestion d'espaces naturels au service des propriétaires privés ou publics pour protéger la faune et la flore des habitats naturels remarquables de la région. Ainsi, le CEN-BN gère environ 1000 hectares répartis sur 108 sites, avec des milieux variés tels que coteaux calcaires, prairies humides et marais, cavités à chauves-souris...



Balsamine de l'Himalaya



Jussie à grandes fleurs

L'association porte également la coordination de programmes régionaux comme le programme d'actions sur les espèces invasives de Basse-Normandie. Ces espèces venues d'ailleurs, désormais présentes dans nos régions, et qui prennent la place des espèces locales, perturbent les milieux naturels et peuvent également nuire à la santé et aux activités économiques.

Depuis 2009, un poste est dédié à cette thématique d'actualité dont les missions sont diverses et variées : organiser et dynamiser le réseau d'acteurs concernés par la problématique (collectivités, gestionnaires, propriétaires privés...), développer des outils d'aide à la décision (listes d'espèces, cartes de répartition, préconisations de gestion...), accompagner techniquement les gestionnaires pour gérer les espèces cibles, et sensibiliser collectivités, secteur horticole et grand public.



Massif de Renouée du Japon

2/ Quelles sont aujourd'hui les espèces invasives les plus préoccupantes pour les milieux aquatiques ?

Les milieux aquatiques ne sont pas épargnés par les espèces invasives, et bon nombre de plantes et d'animaux exotiques envahissants peuvent s'y développer. Pour ne citer que quelques espèces préoccupantes en Basse-Normandie : Les



Mare envahie par de la Jussie

Jussies, myriophylle du Brésil et crassule de Helms sont des plantes aquatiques formant d'épais tapis à la surface de l'eau qui provoquent à terme un comblement de la zone humide. Les renouées asiatiques, balsamine de l'Himalaya et berce du Caucase sont des plantes terrestres qui se développent très

rapidement sur les berges des cours d'eau et empêchent toute autre végétation de s'y développer. N'oublions pas les animaux, tels que les écrevisses exotiques (Ecrevisse de Louisiane et du Pacifique) qui affectionnent plans d'eau, marais et cours d'eau, et compromettent la survie de l'écrevisse à pattes blanches locale.

3/ En quoi consiste la lutte contre les espèces invasives ?

Il existe deux types de stratégies pour gérer les espèces invasives : la gestion préventive et la gestion curative. Bien entendu, il est plus efficace et moins coûteux d'agir de manière préventive sur un « jeune » foyer plutôt que de gérer des populations largement répandues dans les milieux naturels. Quoiqu'il en soit, pas de « recette miracle » ! La gestion de ces espèces requiert l'utilisation de techniques adaptées qui diffèrent selon l'espèce concernée, le type de milieu envahi et même le stade de colonisation de l'espèce. C'est pourquoi un accompagnement technique est indispensable car tout chantier de lutte peut s'avérer contre-productif s'il est mal réalisé.

Le plus efficace reste encore la prévention par l'information et la sensibilisation. Ainsi, tout le monde peut alors participer à la préservation de la biodiversité par des gestes simples :

- ◆ Prendre connaissance des listes d'espèces invasives de la région
- ◆ Ne pas acheter les plantes invasives en jardinerie et privilégier l'utilisation d'espèces locales
- ◆ Éviter de vidanger l'eau de son aquarium dans le milieu naturel
- ◆ En parler à son entourage (voisins, jardiniers, élus locaux...)



Arrachage de Jussie

Myriophylle du Brésil



4/ Quels sont les acteurs clés à mobiliser sur des bassins comme l'Orne et la Seulles ?



Arrachage manuel de Myriophylle du Brésil

Il ne faut pas hésiter à parler de la thématique des espèces invasives localement, aussi bien auprès des élus locaux que des services techniques des collectivités. Il est également possible d'en parler aux structures à l'échelle du bassin, comme l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne (IIBO) et les techniciens de rivières concernés, qui peuvent être un relai d'information entre l'échelle locale et régionale.



Arrachage mécanique de Myriophylle du Brésil

CONTACT :

France MERCIER

Coordinatrice du programme d'actions sur les espèces invasives de Basse-Normandie

Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie

f.mercier@cen-bn.fr

02.31.53.01.05



Zones Humides

Avancement des inventaires

Le bassin versant de la Seulles (affluent de la Seulles) a été défini comme une masse d'eau prioritaire dans la reconquête de la bonne qualité des eaux de surface et a un objectif de bon état d'ici 2015. Suivant cet objectif, un travail est mené actuellement sur les zones humides de ce bassin afin de recenser ces milieux et sensibiliser les riverains sur la gestion et la préservation à mettre en place.

Pour initier ce travail, un courrier a été envoyé à chaque commune du bassin versant (Cf. carte ci-dessous) pour exposer le but de l'inventaire aux élus locaux. A la suite de cette première rencontre, une permanence de quelques heures en mairie est organisée afin de permettre un premier contact entre le technicien zones humides et les riverains (agriculteurs, propriétaires...).

Communes et zones humides situées sur le bassin versant de la Seulles



Ces contacts ont déjà eu lieu sur les communes de Maisoncelles-Pelvey, Tracy-Bocage, Villers-Bocage, Villy-Bocage et Saint-Louet-sur-Seulles. Le travail d'inventaire terrain de reconnaissance des zones humides est actuellement en cours sur ces communes.



Le matin, en salle, à Villers-Bocage

Animation et communication

Suivant la thématique de la journée mondiale des zones humides 2014 « agriculture et zones humides », la CATER de Basse-Normandie et l'IIBO ont organisé une journée d'échanges le 20 mai dernier. Le matin s'est déroulé en salle, où plusieurs intervenants ont présenté le rôle des zones humides à l'échelle d'un bassin versant et le lien de ces milieux avec l'activité agricole. Ces présentations ont pu animer plusieurs débats où chacun a pu exprimer son avis sur la gestion agricole en zone humide.

Pour compléter cette matinée fructueuse en échanges, l'après-midi fût organisée sur le terrain sur deux parcelles agricoles humides situées respectivement à Anctoville et Saint-Vaast-sur-Seulles (14). Avec la participation de l'exploitant, chaque participant a pu évaluer les difficultés de terrain pour exploiter certaines zones humides. Il a été aussi souligné l'importance du maintien de ces zones fonctionnelles pour l'écrêtement des crues lors de fortes précipitations ou le soutien à l'étiage lors des périodes plus sèches.



L'après-midi sur une parcelle humide

CONTACT :

Estelle MAVOKA-ISANA

Coordinatrice de la thématique zones humides

CATER de Basse-Normandie

contact@caterbn.fr

02 33 62 25 10

PAPI

LA MISE EN ŒUVRE DU PAPI SUR LE TERRITOIRE

Sur le territoire du SAGE Orne amont

La Communauté de Communes (CdC) des Sources de l'Orne a engagé son programme d'aménagements des bassins versants de la Thouane et de la Sennevière. En effet, les travaux de remplacement d'ouvrages d'art ont commencé : quatre ouvrages sont en cours d'achèvement. L'étude complémentaire à certains aménagements (décaissement de lit majeur, réalisation de zones de stockage, création de merlons, etc.) a également été réalisée.

*Territoire Orne amont
Le Drouar à Tanville :
avant et après travaux*



Vue amont



© Camille ROULLIER
CdC des Sources de l'Orne



Vue aval



Ces opérations sont financées par : le FEDER, le Fonds Barnier, la Région, les Départements de l'Orne et du Calvados et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Les maîtres d'ouvrage devront avoir procédé au règlement des factures relatives à ces actions pour la fin de l'année 2015 afin de pouvoir bénéficier du financement FEDER 2007-2013.

Sur le territoire du SAGE Orne aval - Seullès

La commune de Monderville démarrera les travaux pour la restauration des berges dégradées de l'Orne au droit de l'aire d'accueil des gens du voyage, au dernier trimestre 2014.

Sur la commune de Colombelles, l'étude de maîtrise d'œuvre pour la restauration des berges de l'Orne au droit des habitations est en cours de réalisation. Cette étude est portée par le Syndicat Mixte de Lutte contre les Inondations (SMLCI). De même, sur la commune de Louvigny, le SMLCI a notifié le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de confortement de la berge au droit de la digue qui assure la protection des habitations situées près de l'Orne. Les travaux relatifs à ces deux dernières opérations seront réalisés en 2015.

La CdC Entre Thue et Mue a pour projet la réalisation d'une diguette sur la commune de Bretteville l'Orgueilleuse en amont de la RN13 afin de stocker les eaux de ruissellement d'un bassin versant de 660 ha lors de forts événements pluvieux. Cet aménagement est le premier des douze aménagements du bassin versant inscrits au PAPI Orne Seullès. Le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau a été déposé à la fin août 2014 aux services de l'Etat.

La CdC d'Orival va réaliser les aménagements (bassin de rétention, plantations de haies, fossés) dès la fin de l'année afin de prévenir les désordres dus aux épisodes orageux sur la commune de Coulombs. En parallèle, une étude complémentaire a été proposée sur les communes de Cully et Martragny afin de mener une gestion globale et intégrée des inondations à l'échelle des bassins versants.

La CdC Cœur de Nacre a mis en consultation le marché d'étude de prévention du ruissellement sur les communes de Cresserons, Plumetot et Lion-sur-mer en septembre. De même, la commune de Graye-sur-mer a lancé en septembre la consultation pour l'étude préalable à l'aménagement d'un sous-bassin versant de la Seullès afin de prévenir les phénomènes d'inondations dans les parties urbanisées de son territoire.

Par ailleurs, la commune de Ver-sur-mer réceptionnera en novembre la première phase de travaux relative à l'opération de confortement de la digue qui avait été très dégradée lors de la tempête Xynthia de 2010.

PAPI

LA MATÉRIALISATION DES REPÈRES D'INONDATION

La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages impose que « dans les zones exposées au risque d'inondations, le Maire, avec l'assistance des services de l'Etat compétents, procède à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et établit les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ou aux submersions marines. La commune ou le groupement de collectivités territoriales compétent matérialise, entretient et protège ces repères ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et de son action de sensibilisation au risque inondation, l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne (IIBO) a proposé, en 2013, aux communes des bassins versants le l'Orne et de la Seulles couvertes par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) approuvés ou par un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) prescrit, de les assister pour la pose de repères d'inondation. Trente-deux communes ont accepté d'intégrer cette démarche collective.

L'IIBO a procédé, en avril 2014, au choix de prestataires pour la réalisation des opérations suivantes :

- ◆ l'étude préalable permettant de collecter et d'analyser les données existantes relatives aux crues et aux repères d'inondation existants, et de déterminer de nouveaux sites d'implantation pour ces repères (en cours de réalisation),
- ◆ le nivellement et le géo-référencement de chaque site retenu,
- ◆ la fabrication de ces repères d'inondation pour les communes.

Seuls la pose et l'entretien de ces repères restent à la charge des communes.

Ces opérations sont financées à hauteur de 80 % par des Fonds européens FEDER et par du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (Fonds Barnier). L'IIBO prend en charge les 20 % restants du coût de l'étude, du nivellement et du géo-référencement des sites. Les communes prennent elles, en charge, 20 % du coût de la fabrication des repères. Ces opérations devront être achevées pour l'été 2015.

Actualités du territoire Orne amont

CONSULTATION DES ASSEMBLÉES ET ENQUÊTE PUBLIQUE

Le 6 janvier 2015, la CLE du SAGE Orne amont se réunira afin d'examiner l'ensemble des avis formulés lors de la consultation des assemblées sur le projet de SAGE.

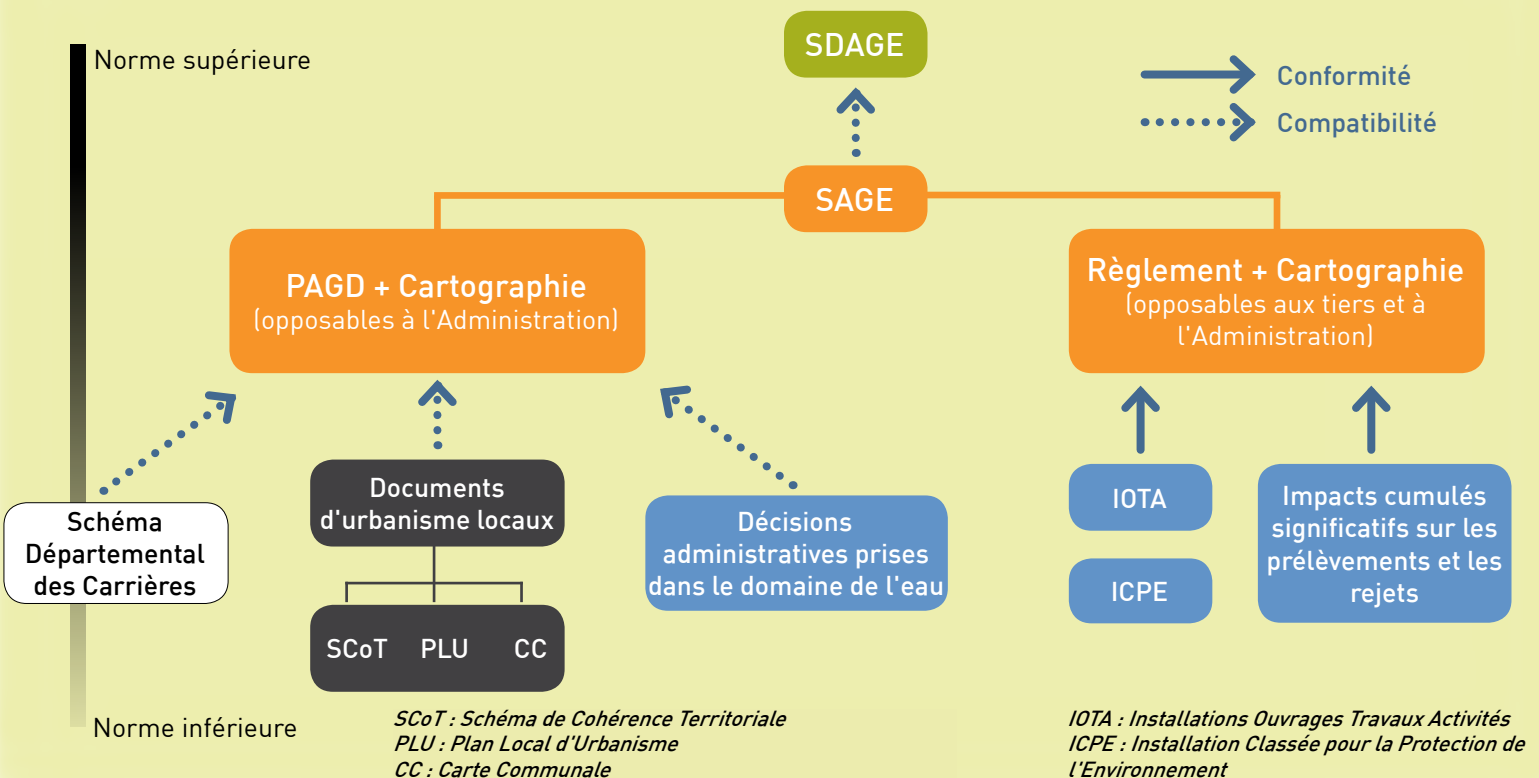
Lancée le 1^{er} janvier 2014, cette consultation a pris fin le 1^{er} mai 2014. Au final sur 182 assemblées consultées, 25 ont

rendu leurs avis dont 13 avis favorables, 6 avis favorables avec réserves ou remarques et 4 avis défavorables.

Un recueil des avis et des réponses apportées par la CLE sera réalisé et joint au dossier d'enquête publique.

Compte tenu des contraintes calendaires 2014 liées aux élections municipales, l'enquête publique initialement prévue à l'automne 2014, devrait se dérouler au cours du premier semestre 2015.

Rappel de la portée juridique du SAGE



Actualités du territoire Orne amont

DES CHEVAUX AU SERVICE DES RIVIÈRES

Ce fut une première expérience réussie pour le SyMOA qui a réalisé en juillet dernier des travaux sur des seuils de l'Orne à l'aide de chevaux.



Sur ce chantier, l'utilisation du cheval fut une alternative efficace à la mécanisation. En effet, en raison des accès au cours d'eau relativement difficiles (chemins étroits, parcelles humides...), mais également par souci de respect du milieu et des espèces présentes, le cheval a permis de s'affranchir des contraintes. Outre le côté « pratique » du cheval : accès dans le cours d'eau sans dégradation, absence d'impact sur le sol, préservation des arbres à conserver, pas de pollution, ce chantier a permis de travailler en binôme avec une association d'insertion et de faire mieux accepter les travaux effectués sur la rivière auprès des riverains.



L'objectif ?

Abattre et extraire des arbres ayant poussé sur des seuils ruinés de l'Orne. Ces seuils actuellement à l'abandon depuis des décennies causent des désordres sur la rivière. De par la végétation qui s'y est développée, l'écoulement des eaux est ralenti, le bois transporté par les crues s'y est accumulé et le cumul de tous ces seuils entraîne une dégradation de l'état écologique du cours d'eau.



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Très maniable et agile, le cheval peut évacuer entre 20 et 50 m³ de bois par jour.
- Un cheval a une adhérence presque parfaite, alors qu'un tracteur peut perdre jusqu'à 70 % de sa puissance à lutter contre les glissements.
- En rivière, le cheval peut travailler toute l'année sans dégrader les parcelles, à l'inverse d'un tracteur.



Végétation
sur chaussée

© SYMOA



Chaussée
démantelée

© SYMOA

Avant

Chaussée sur l'Orne à La Courbe

Après

SymOA
Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents

CONTACT :

Syndicat Mixte de l'Orne
et ses Affluents
3 rue du 104^{ème} RI
61200 ARGENTAN

symoa@orange.fr

www.symoa.net

Actualités du territoire Orne amont

BERCE DU CAUCASE, ATTENTION !

Depuis 2 ans, une espèce nuisible pour la santé et l'environnement est identifiée sur le bassin de l'Orne. La berce du Caucase est une grande plante herbacée pouvant atteindre 2 à 5 m de haut, et ayant des feuilles pouvant atteindre 1 m de long et 50 cm de large.



Berce du Caucase à Boucé

Elle est classée invasive, car son développement rapide nuit à la croissance et à la reproduction des autres espèces. Elle favorise l'érosion des berges et perturbe l'équilibre des milieux qu'elle envahit.

Outre son côté invasif, la berce est dangereuse pour la santé. Sa sève contient des agents toxiques photosensibles. Au contact avec la sève, la peau peut devenir très sensible au soleil, causant des brûlures et des œdèmes.



Brûlure due à la Berce du Caucase

Si vous en trouvez, ou en avez chez vous, ayez les bons réflexes ! Eviter de la toucher, sinon portez des vêtements longs, des gants et des protections pour les yeux et la tête. Informez, soit les techniciens de rivières locaux, soit le Conservatoire des Espaces Naturels pour toute découverte.



JOURNÉE AUTOUR DES TECHNIQUES BIOS ET DE L'AGRO-ÉCOLOGIE



Le 4 juillet dernier, le **Groupement des Agriculteurs Bios de l'Orne (GAB 61)** en partenariat avec différentes organisations professionnelles agricoles (notamment la chambre d'agriculture), organisait une plate-forme technico-économique bio sur la commune de Montmerrei au cœur de la plaine d'Argentan.

Il s'agissait notamment de sensibiliser des collectivités et des professionnels agricoles sur l'intérêt des pratiques de l'Agriculture Biologique pour la protection de la ressource en EAU sur le territoire du SAGE Orne Amont.

Au programme :

- visite des exploitations céréalières et laitières bios de Montmerrei, démonstration des techniques bios transposables à l'agriculture conventionnelle ;
- ateliers de démonstration de matériels agricoles ;
- exposition d'essais de mélanges céréaliers et blés biologiques ;
- tables rondes sur le scénario Af'terres 2050 : « Quelles agricultures pour 2050 ? », « La filière céréales », « La filière bois ».

Créer des rencontres entre publics différents était un des enjeux majeurs de cette journée, afin de favoriser une dynamique de territoire avec un objectif commun : promouvoir des techniques agricoles respectueuses de l'environnement, prospecter pour aller sereinement vers l'horizon 2050.

L'intérêt des nombreux élus présents au cours de cette journée est une réelle satisfaction pour le GAB qui leur adresse ses remerciements.



Soulignons également le soutien des acteurs de l'eau pour l'organisation de cette journée et notamment le Conseil Général de l'Orne et l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui accompagnent très régulièrement les actions du GAB 61 en vue de préserver la qualité de l'Eau.

Le GAB 61 et son antenne régionale (GRAB) propose toute l'année des formations, des portes ouvertes, des journées techniques, des groupes d'échanges où agriculteurs conventionnels et bios se croisent, échantonnent, partagent pour évoluer ensemble dans leurs pratiques. Le GAB 61 travaille également en partenariat avec les collectivités sur l'approvisionnement de la restauration collective et apporte son soutien aux élus qui sont porteurs d'un tel projet.

Cette journée du 4 juillet fut l'occasion de renforcer les liens déjà créés ou de les initier. Elle doit être poursuivie, il suffit de continuer le travail de relation pour travailler main dans la main avec tous les acteurs agricoles, les collectivités, les élus...

Le Groupement des agriculteurs bios de l'Orne (GAB 61) se tient à votre disposition pour de plus amples renseignements au 02.33.31.47.83.



Actualités du territoire Orne amont

ATELIER D'IDENTIFICATION DES ZONES HUMIDES

Le Forum des Marais Atlantiques a organisé les 13 et 16 juin derniers des ateliers relatifs à l'identification des zones humides. Ces ateliers financés en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie s'adressaient aux opérateurs de terrain.

C'est sous le soleil d'Argentan qu'une dizaine de techniciens du bassin Seine-Normandie se sont retrouvés autour de cette thématique particulière organisée en deux temps :

◆ Une journée consacrée à la pédologie des zones humides - Intervenant Christophe DUCOMMUN / Agro Campus Ouest

◆ Une journée consacrée à l'identification de la flore inféodée aux zones humides - Intervenant Thomas BOUSQUET / CBN de Brest

Une expérience à renouveler !



Atelier
«Pédologie des zones humides»



Atelier «Pédologie des zones humides»



Atelier d'identification de la flore



Pigamon

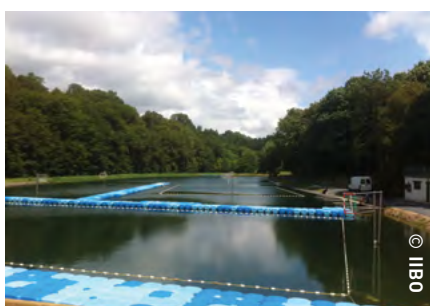
Actualités du territoire Orne moyenne

MONDIAUX DE KAYAK POLO 2014 EN SUISSE NORMANDE

Du 22 au 28 septembre se sont déroulés les mondiaux de kayak polo 2014 à Thury-Harcourt.

La petite commune de Suisse Normande est en effet devenue le lieu incontournable de la discipline puisqu'elle avait déjà accueilli les championnats d'Europe en 2007. L'Euro kayak-polo avait permis à Thury-Harcourt et à la Communauté de Communes de la Suisse-Normande de pouvoir s'équiper d'infrastructures facilitant l'accueil et la pratique. Cet événement sportif de haut niveau fut aussi une manifestation festive, conviviale, génératrice d'émotions, rassembleuse d'énergies positives et promotionnelle du kayak polo en particulier, du canoë-kayak en général et d'un territoire, la Suisse Normande, le Calvados et la Normandie !

Le kayak polo est une discipline spectaculaire, qui est un mélange de kayak, de handball, et de water-polo.



◆ Le site :

La vallée du Traspy a été aménagée à la fin des années 70 par la commune de Thury-Harcourt. Un plan d'eau de 2 hectares a permis d'y accueillir les épreuves de kayak-polo. Ce lieu est à la fois un écrin de verdure mais aussi un réel stade nautique et un véritable « chaudron magique » en termes d'ambiance durant la semaine des épreuves.

◆ Les chiffres :

- 27 nations
- 600 athlètes
- 4 épreuves
- 670 bénévoles
- 80 000 spectateurs sur la semaine



Aval (côté compétition)

◆ Les titres :

La France n'a pas démerité puisqu'elle y a remporté 2 médailles d'or, 1 en argent et 1 de bronze. L'équipe de France masculine a été sacrée championne du monde en battant l'Allemagne en finale.

◆ La Région :

La Basse-Normandie est la région d'excellence du kayak-polo. Elle compte quatre grands clubs que sont Condé-sur-Vire, Avranches, Thury-Harcourt et Pont d'Ouilly. Ces championnats du Monde ont aussi été l'occasion de fêter les 30 ans du kayak-polo en France qui avait pour nom le kayak-balle au commencement de la discipline.

Actualités du territoire Orne moyenne

PONTECOULANT : LA VIDANGE A ÉTÉ RÉALISÉE !

Le barrage de Pontécoulant a été construit en 1963 sur le cours de la Druance pour soutenir l'alimentation en eau potable de la ville de Condé-sur-Noireau mais n'a pratiquement jamais été utilisé en ce sens. Ce barrage a considérablement dégradé le fonctionnement de la Druance. La continuité écologique, que ce soit la circulation des poissons (truites, anguilles, saumons, etc.) ou le transit sédimentaire, a été bloquée net. L'envasement quasi-total et la faible lame d'eau dans la retenue dégradent aussi massivement la qualité de l'eau de la Druance (réchauffement, augmentation de l'eutrophisation, etc.) et la forte évaporation estivale altère les débits à l'aval du plan d'eau.

Vue aérienne du barrage - Août 2012



Suite à plusieurs études, la commune de Condé-sur-Noireau, propriétaire de l'ouvrage a défini un projet de travaux visant à son effacement. Ces travaux s'inscrivent parfaitement dans le cadre des enjeux de la Directive Cadre sur l'Eau qui sont accompagnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Partant du principe que des milieux aquatiques préservés sont les plus à même de satisfaire l'intérêt général et le plus grand nombre d'usages, cette politique impose d'atteindre « le bon état écologique en 2015 » pour la Druance. (rivière concernée par un programme Natura 2000.)



RDV au printemps 2015, pour le démarrage de la deuxième phase !



Retenue du barrage



Les études préliminaires ont montré que le plan d'eau et son barrage n'ont aucun effet perceptible sur les inondations. Ainsi, plus ambitieux que la seule restauration de la continuité piscicole avec une passe à poissons par exemple, l'effacement

de l'ouvrage et la réhabilitation des lits mineurs et majeurs ont un intérêt en termes de reconquête des fonctionnalités globales de l'écosystème, aujourd'hui gravement perturbé par l'obstacle lié au plan d'eau envasé. L'ensemble du site fait par ailleurs l'objet d'une volonté de mise en valeur par la commune de Condé-sur-Noireau, notamment dans l'objectif de développer la fréquentation touristique à moyen terme.

Concrètement, il s'agissait dans un premier temps de réaliser la vidange progressive du plan d'eau par la démolition de l'ouvrage de décharge. Dans un second temps, la digue sera détruite et le cours d'eau remis dans son lit antérieur afin de permettre à la Druance une circulation sans entrave.

La première phase de travaux s'est déroulée d'août à octobre 2014, l'ouvrage de décharge a été retiré progressivement de manière à limiter le départ de sédiments actuellement bloqués dans la retenue qui auraient pu colmater l'aval. Les travaux d'effacement ont été réalisés par l'entreprise La Routière Pérez, de Condé-sur-Noireau. A la demande de l'État, un suivi de la qualité de l'eau a été mis en place pour évaluer les éventuelles incidences du chantier sur le milieu.

La Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'est chargée de récupérer les poissons sains qui survivaient dans la retenue.

Pour plus de renseignements :

www.caterbn.fr/gouvernance-action-locale/autres.html

Ouvrage de décharge :
Avant et pendant travaux

© CATER BN

Actualités du territoire Orne aval - Seulles

ENTREVUE AVEC OLIVIER ZUCCHET GARDE GESTIONNAIRE DU SYNDICAT MIXTE « CALVADOS LITTORAL »

« Etablir ou ajuster la gestion des zones humides arrières littorales équipées d'ouvrages de régulation des niveaux d'eau »

« Calvados Littoral Espaces Naturels » est un établissement public de coopération intercommunale qui associe d'une part, le Conseil général du Calvados et d'autre part, les communes ou groupements de communes concernés par des espaces naturels (50% des communes littorales). Il a pour rôle d'assurer la gestion des espaces naturels, propriétés du Conservatoire du littoral et du département du Calvados. A ce jour, « Calvados Littoral » a en charge la gestion de 15 sites, représentant près de 1000 ha, répartis le long de 120 km de côtes.

Les missions de « Calvados Littoral » s'organisent autour de :

- ♦ La gestion des espaces naturels littoraux (surveillance, maintenance, suivi des conventions agricoles et cynégétiques, suivis naturalistes...),
- ♦ La valorisation du littoral (gestion des macro-déchets, interprétation et animation des sites,...)



Utricularia commune

1/ Pourriez-vous nous retracer brièvement l'histoire du marais de Ver-sur-mer/Meuvaines, ses acteurs, et sa richesse patrimoniale (son rôle écologique) ?

Cette zone humide naturelle, transition entre le coteau cultivé au sud et le cordon dunaire, alimentée par les ruissellements du bassin versant, a été façonnée par l'homme (chasse au gabion, prairie de pâturage,...), sans son intervention nous n'aurions pas le même type de paysage aujourd'hui.

Avec les récentes mesures de protection (site classé depuis 1993 et Site d'Intérêt Communautaire depuis 2004) et les acquisitions progressives du Conservatoire du Littoral (depuis 1994), le marais de Ver-sur-mer/Meuvaines devient le refuge de nombreuses espèces floristiques et faunistiques et une aire de passage pour l'avifaune entre la baie des Veys à l'Ouest et l'estuaire de l'Orne à l'est.

2/ Quels sont les problèmes rencontrés actuellement sur le marais ?

La plus grande menace pour le marais réside dans la dégradation du cordon dunaire mis-à-mal régulièrement par le piétinement des usagers et les tempêtes. Les ouvrages de défense contre la mer vieillissants, ils ne jouent plus leurs rôles pour défendre le marais.

Au cœur du marais lui-même, la conservation des milieux est fragilisé depuis quelques années par des périodes d'assecs trop précoces, des entrées d'eau marine volontaires pour la pratique de l'activité cynégétique (chasse), une gestion parfois anarchique des vannes et un défaut d'entretien/conception sans compter la vétusté des ouvrages.

3/ Quel place occupe le syndicat mixte calvados littoral dans la gestion hydrauliques du marais ?

Avant 2012, « Calvados Littoral » ne jouait aucun rôle direct dans la gestion hydraulique du marais. Fin 2012, il a porté à la connaissance des acteurs des événements hydrauliques majeurs qui impactaient la conservation des milieux identifiés au titre de la Directive Habitats (Natura 2000), ainsi qu'à la mise en place du plan de gestion du site.



Panure à moustache

Aujourd'hui « Calvados Littoral », en tant que gestionnaire de certaines parcelles impactées par cette mauvaise gestion hydraulique passée, assure le lien entre les différents acteurs afin de trouver des solutions de gestion qui conviennent à chacun. Sa connaissance du territoire et sa présence historique sur ce territoire ont permis de concilier les usages.

4/ Par le passé des accords de principe ont été conclus pour gérer les niveaux d'eau, qu'en est-il aujourd'hui ?

Un calendrier de gestion des niveaux d'eau avait été rédigé en 2006 entre le syndicat du marais (Association Syndicale Autorisée) et les chasseurs, validé par l'Agence de l'eau. Ce calendrier devait faire l'objet d'une révision annuelle, mais l'absence de suivis et de contrôles sur le terrain ne l'ont pas permis. Lors de la réunion du comité de gestion du 20 novembre 2013, il a été évoqué la nécessité de mettre en place une réunion technique pour élaborer une gestion concertée et adaptée aux différentes contraintes des marais de Ver-sur-mer/Meuvaines (écologique, défense contre la mer, sécurité et cynégétique). En février 2014, l'ensemble des partenaires (ASA, DREAL, AESN, chasseurs, agriculteurs, conservatoire du littoral) ont ainsi validé à l'unanimité un calendrier des niveaux d'eau à suivre pour cette année.

A ce jour, le calendrier est respecté et seule une petite variation de 4 cm a été notée (contre près de 40 cm en 2013). Le bilan est donc très positif à l'heure actuelle grâce à la bonne concertation des acteurs.

Côté biodiversité on peut déjà constater des améliorations notables sur le terrain puisque la rainette est de retour. On constate à nouveau la reproduction de libellules et l'apparition de Renoncules aquatiques. Les zones humides sont en effet des milieux qui réagissent très vite à la modification d'une pratique (gestion hydraulique) ou d'un phénomène extérieur (arrêt des intrusions d'eau salée). Une réunion de bilan avec l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des niveaux d'eau est prévue le 1^{er} octobre 2014

CONTACT :
Olivier ZUCCHET
Garde gestionnaire
Syndicat mixte
« Calvados Littoral »
0231571473
www.calvados-littoral.fr



Bécasseau variable

Actualités du territoire Orne aval - Seulles

LES ACTIONS DU SAGE EN 2014

Le recueil de fiche actions est une partie annexe au Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD). Chaque « fiche actions » décline un programme d'action voué à accompagner la mise en œuvre du SAGE. Y sont déclinées seulement des recommandations émises par la Commission Locale de l'Eau. Il s'agit en quelque sorte d'un outil permettant d'atteindre les objectifs de qualité et de quantité sur la ressource fixés dans le PAGD.

Ces actions, pour certaines d'entre elles peuvent également se retrouver dans le contrat global.

En phase de mise en œuvre du SAGE, ont été programmés sur la période 2014-2015 :

- ◆ L'établissement d'un programme d'aménagement et de signalétique des aires de carénage,
- ◆ La maîtrise du phosphore dans les rejets d'effluents domestiques (Station de traitement des eaux usées > 200 Equivalents Habitants) dans les milieux sensibles.



Port de plaisance de Ouistreham

Les aires de carénage sont destinées à l'entretien ou à la révision de la coque des navires. Les peintures utilisées pour protéger les coques (antifouling) et les produits décapants sont généralement toxiques pour les milieux aquatiques. Par méconnaissance ou en raison de coûts élevés, certains usagers effectuent ce nettoyage dans des lieux inappropriés (jardin, cales à bateau ou sur la plage).

De nombreuses communes littorales se sont pourtant équipées d'espaces dédiés, des aires de carénage, à partir desquelles il est possible d'entretenir son navire tout en respectant l'environnement.

Le SAGE fixe un objectif de limitation de l'incidence des activités de carénage sur les milieux estuariens et marins :

Le carénage réalisé en dehors de toute installation pourvue d'un système d'évacuation et de traitement des effluents et des résidus est interdit par le Code des Ports Maritimes et le Code de l'Environnement (article L. 216-6). L'installation de ces équipements relève des IOTA au titre de plusieurs rubriques (rejets en mer ou en zone estuarienne à l'aval du front de salinité ; travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu aquatique et ayant une incidence directe sur le milieu ; rejets d'eaux pluviales dans les eaux superficielles ou dans un bassin d'infiltration).

Les autorités publiques en charge du contrôle des rejets des activités de carénage doivent veiller à ce que les opérations de nettoyage et d'entretien régulier des bateaux s'effectuent dans les aires de carénage nécessaires et en nombre suffisant, équipées pour traiter les eaux résiduelles avant de les rejeter au milieu.



Port de Courseulles

Une mise à jour du diagnostic des aires de carénage officielles et « sauvages » à partir des données existantes (état des lieux de 2006), ainsi qu'une rencontre des professionnels concernés (gestionnaires des aires de carénage, communes littorales) est programmée sur le littoral du SAGE Orne aval - Seulles avant la fin de l'année.



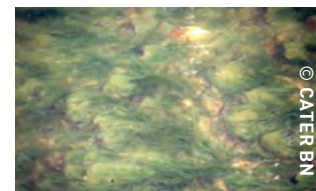
Zone de mouillage de Merville Franceville

Le SAGE fixe un objectif d'adaptation du traitement des rejets phosphorés à la sensibilité des milieux aquatiques pour :

- 1/ ne pas dégrader la qualité écologique des milieux aquatiques et leur capacité auto épuratoire ;
- 2/ prévenir les phénomènes de proliférations végétales dans les milieux aquatiques et des risques sanitaires pour les usages littoraux.

L'enrichissement excessif des eaux en phosphate provoque un phénomène d'eutrophisation. Celui-ci se manifeste par une prolifération des algues et des herbiers, dans des zones où d'autres facteurs (température, éclaircissement, vitesse, nutriments) participent au développement végétal et à l'asphyxie du milieu.

Dans le cadre du respect de la règle n°2 du SAGE « **Maîtrise du phosphore dans les rejets d'effluents domestiques (STEP > 200 EH) dans les milieux sensibles** » le rejet de certaines stations de traitement des eaux usées doit être conforme aux normes édictées par cette règle. Le délai pour se mettre en conformité a pris effet dès l'approbation du SAGE.



Eutrophisation du milieu aquatique

Pour pouvoir se conformer à cette règle, les collectivités concernées doivent réaliser des travaux sur leur dispositif d'assainissement leur permettant d'atteindre le niveau de concentration exigé ou passer sur un système d'infiltration des eaux usées traitées (plus de rejet en eaux superficielles).

En cas d'impossibilité technique avérée, contraintes sanitaires particulières ou coût d'investissement disproportionné par rapport à l'investissement global sur l'ouvrage, il est possible de déroger à cette règle. **Une étude justifiant au moins l'un de ces éléments devra cependant être présentée aux services de l'Etat.**

Pour ce faire, l'IIBO a proposé d'assumer la maîtrise d'ouvrage d'une étude globale, à l'échelle et pour le compte de l'ensemble des communes concernées, afin de :

- ◆ Mutualiser les moyens et les coûts,
- ◆ Leur permettre de disposer d'une animation (1 seul interlocuteur, gestion de l'appel d'offres, relations avec le prestataire, organisation des réunions),
- ◆ Leur permettre de disposer des éléments nécessaires de réflexion pour s'engager dans un programme de travaux si nécessaire.

Actualités du territoire Orne aval - Seulles

PROJET DE RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES VALLÉES DE L'ORNE ET DE L'ODON DANS L'AGGLOMÉRATION CAENNAISE

La majeure partie des épreuves des Jeux équestres mondiaux (JEM) se sont déroulées cet été à Caen, et notamment sur la Prairie et dans la vallée de l'Orne. Le territoire concerné correspond pour sa plus grande partie au champ d'expansion de l'Orne et de l'Odon dans l'agglomération caennaise et est constitué de milieux aquatiques variés (prairies humides de fauche ou pâturées, mares, roselières, saulaies, etc.).



Espace Naturel Sensible Odon-Orne

Dans le cadre de la préparation des JEM, les partenaires concernés (GIP Normandie 2014, ville de Caen, Caen-la-Mer, Département, Région et Etat) ont souhaité coordonner plusieurs projets sur cet espace : la voie verte de la Suisse normande, le réaménagement du parc des expositions, la restauration écologique du site, la gestion des Espaces Naturels Sensibles et de la Prairie, la restauration des cours d'eau, etc. Il a également été décidé de préserver et d'ouvrir cet espace au public : soit 1000 ha de zones humides situées au cœur de la capitale régionale, avec la volonté de préserver la biodiversité et la protection des ressources en eau mais également celle de développer les activités de pleine nature pour les habitants de l'agglomération.



Champs d'expansion de crue



LE SAVIEZ-VOUS ?

Un espace naturel sensible est un site reconnu pour son intérêt écologique et paysager ayant vocation à être ouvert au public. Le Calvados en compte 36, répartis sur l'ensemble du territoire.

www.calvados.fr/les_actions_du_d%C3%A9partement/Bien_vivre_dans_le_Calvados



Espace Naturel Sensible Orne

Une première phase de travaux (2013-2014) a permis de réaliser :

1. le réaménagement du parc des expositions, sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Caen (budget : 4 M€) avec pour principe l'ouverture permanente de ses espaces au public, la renaturation des cours d'eau traversant le site et sa transformation paysagère en une véritable « porte d'entrée » vers la vallée de l'Orne ;
2. l'ouverture au public et la requalification paysagère de la partie nord des vallées de l'Orne et de l'Odon, sous maîtrise d'ouvrage du conseil général (budget : 2,5 M€) : création de voies vertes sur les emprises ferroviaires existantes, cheminements piétons, implantation de belvédères paysagers et d'aires d'accueil du public, requalification de « points noirs » paysagers.

La seconde phase consisterait à rendre perceptible aux habitants et aux élus les enjeux et les atouts de ce territoire encore largement méconnu, malgré sa proximité géographique.

En termes de mise en œuvre des différents volets du projet, il a été proposé :

- ◆ de confier la maîtrise d'ouvrage de l'animation de la première étape (consultation des partenaires, élaboration du schéma stratégique) au CPIE vallée de l'Orne,
- ◆ de confier aux associations « Théorie des errances » et « Le dit de l'eau » le portage du volet de sensibilisation, au travers respectivement d'un projet d'exposition multimédia et d'animation à caractère artistique.

S'agissant d'une opération visant en particulier la préservation voire la restauration des zones humides et cours d'eau, elle devrait logiquement pouvoir s'inscrire dans le cadre du contrat global du SAGE Orne aval - Seulles.



Espace Naturel Sensible Orne

Actualités du territoire Orne aval - Seulles

UN CONTRAT GLOBAL POUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES SUR ORNE AVAL - SEULLES

L'IIBO et le Syndicat Mixte Caen Métropole se sont récemment associés pour porter un **Contrat Global pour l'eau et les milieux aquatiques** sur la période 2014-2018.

L'objectif est d'engager une réelle dynamique pour atteindre une meilleure qualité de l'eau et des cours d'eau de notre territoire constitué de l'union du périmètre du SAGE Orne aval-Seulles avec celui de Caen Métropole.

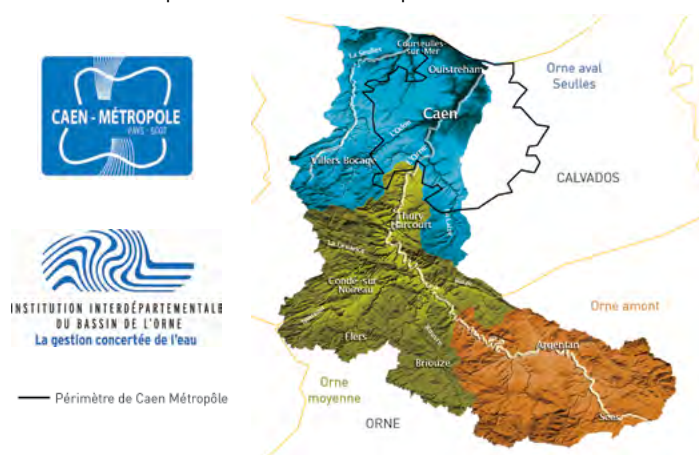
Qu'est-ce qu'un contrat global ?

Ce contrat est un outil mis en place par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour favoriser et accélérer la mise en œuvre des actions de lutte contre la pollution des eaux, ainsi que l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques à travers les actions portées par les maîtres d'ouvrage d'un territoire. L'IIBO et le Syndicat, s'assurent du bon déroulement et du suivi des projets, des modalités de suivi-évaluation, de communication et de fonctionnement. Chaque maître d'ouvrage met en œuvre une ou plusieurs actions contribuant aux objectifs du contrat et bénéficie des financements de l'Agence de l'Eau et des autres éventuels co-financiers.

Parmi les domaines qui sont concernés : l'alimentation en eau potable (production, adduction, traitement, protection de la ressource), l'assainissement des eaux usées (collecte et traitement), les milieux aquatiques,... (ex. non exhaustifs).

Nous avons incité par courrier les maîtres d'ouvrage à nous contacter au plus tard le 15 août dernier pour échanger sur l'intérêt de s'engager dans ce contrat à nos côtés. Intégrer le contrat, c'est l'assurance pour eux de bénéficier de financements pérennes sur la période 2014-2018.

Il est possible de rester en dehors du contrat mais il n'y aura alors pas de soutien technique et d'animation par l'IIBO ou le Syndicat mixte et aucune certitude de pouvoir bénéficier de financements pérennes dans le temps.



L'INSTITUTION

SAGE ORNE AMONT

SAGE ORNE MOYENNE

SAGE ORNE AVAL
SEULLES

LE PAPI

POUR NOUS CONTACTER :

Animation SAGE : Emmanuel HÉNAFF
Chargée de mission PAPI : Sandrine LÉCLUSE
Secrétariat : Anne-Sophie FORGEAIS
23, boulevard Bertrand
14035 CAEN Cedex
Tél. : 02 31 57 15 76
sage.orne@calvados.fr

Animation SAGE : Marion VÉCRIN
Secrétariat : Virginie BRIMBEUF
Mairie d'Argentan
61200 ARGENTAN
Tél. : 02 33 35 61 45
sage.orne-amont@orange.fr

LE SITE INTERNET :

www.sage.orne.seulles.fr



Directeur de la publication : Paul CHANDELIER
Rédaction, conception, recueil des propos : IIBO
Impression : La Maison du Document - COPYCAEN
Tirage : 1600 exemplaires
Dépôt légal : 2^{ème} trimestre _ N°ISSN 1766-6384

Renouvellement des Commissions Locales de l'Eau des SAGE

3 NOUVEAUX ARRÊTÉS DE CLE POUR ABORDER L'ANNÉE 2015

Suite aux élections municipales de mars 2014, les représentants du collège dit « des élus » de chaque Commission Locale de l'Eau (CLE) des SAGE de l'Orne et de la Seulles devaient être renouvelés par arrêté modificatif.

C'est désormais chose faite, pour deux d'entre elles. Les arrêtés modificatifs des CLE Orne amont et Orne aval - Seulles ont respectivement été publiés les 1^{er} septembre et 2 octobre 2014.

L'arrêté de la CLE Orne moyenne est en cours de signature. En l'absence d'arrêté modificatif, ce sont les cellules d'animation dédiées à chaque territoire de SAGE qui travaillent à la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre des SAGE.

De nouveau fonctionnelles, les CLE du bassin de l'Orne et de la Seulles vont pouvoir suivre les projets sur leur territoire respectif pour l'année 2015 et travailler à la mobilisation des acteurs territoriaux sur les problématiques liées à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

La gestion concertée de l'eau

SAGE ORNE AVAL - SEULLES

- Bassin versant = 1 240 km²
- 191 communes (345 000 habitants)
- CLE : 40 membres, en attente de réélection des Président et Vice-Présidents.

SAGE ORNE MOYENNE

- Bassin versant = 1 269 km²
- 135 communes (108 000 habitants)
- CLE : Arrêté modificatif en cours de signature

SAGE ORNE AMONT

- Bassin versant = 1 014 km²
- 120 communes (44 000 habitants)
- CLE : 38 membres
- Président : M. Frédéric LEVEILLE
- Vice-Présidents : MM. Jacques MARTINEAU et Marc RICHARD
- Bureau : 12 membres

INTER-SAGE

Regroupement des représentants des 3 CLE afin d'assurer la cohérence des démarches engagées sur les 3 territoires de SAGE.



INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE DU BASSIN DE L'ORNE

Assure l'animation et le financement des 3 SAGE ainsi que la mise en œuvre du PAPI sur l'ensemble du bassin Orne - Seulles.